



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de Montillot Réunion du 7 Décembre 2009

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le Lundi 7 Décembre 2009 à 20h sous la présidence de Mme Beauvie Sabine Maire.

Etaient présents : Mr Guyot André, Mr Martinez Lucas, Mr Mandron Laurent, Mr Lebois Didier, Mr Thomas Dominique, Mr Roy Alain, Melle Chaussier Flore, Me Pinois Martine, Mr Gandolfo André.

Secrétaire de séance : Mr Gandolfo André

Approbation du compte rendu de la réunion du 2 Novembre 2009

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il est passé ensuite à l'ordre du jour :

Election du 2^{ème} Adjoint

Madame le Maire ouvre le débat en précisant qu'elle a besoin d'un deuxième adjoint. Les conseillers confirment qu'effectivement pour faire face à la multiplicité des dossiers à traiter et à l'indispensable continuité représentative du Maire, il faut élire un deuxième adjoint.

Madame le Maire prend acte de l'avis du Conseil et demande que les candidats au poste se déclarent.

Mr Alain Roy et Mr Gandolfo se déclarent candidats. Le vote à bulletin secret est organisé et donne les résultats suivants :

Nombre de votants 10. Mr Alain Roy = 1 voix, Mr André Gandolfo = 9 voix.

Mr Gandolfo André est donc nommé deuxième adjoint à compter de ce jour.

Révision de l'aménagement de la forêt communale

A 19h00, avant la réunion du Conseil, les deux représentants de l'ONF ont présenté le projet d'aménagement de la forêt communale pour la période de 2010 – 2024. La Commission des bois a noté que le projet présenté correspondait bien aux décisions qui avaient été prises lors des réunions préparatoires organisées entre la Commune et l'ONF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'aménagement de la forêt communale de Montillot pour la période de 2010 / 2024.

Chaufferie au bois, Convention de financement et de gestion

Cette convention a pour objet de définir les modalités de financement et de gestion de la chaufferie bois du canton de Vézelay à Montillot.

Les propriétaires de la chaufferie sont le Conseil Général à 77% et la Commune de Montillot à 23%. La CCV aura la charge de la gestion de la chaufferie, gestion qui s'inscrit dans le programme gymnase.

Cette convention a fait l'objet d'une réunion préparatoire à Appoigny le 4 mai 2009 en présence des parties concernées (Le CG, la CCV, la Commune de Montillot).

Le conseil municipal approuve et autorise Me le Maire à signer cette convention.

Convention ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du Territoire) avec la DDEA.

Me le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la précédente convention ATESAT conclue avec date d'effet au 01/01/2007 était valable un an et reconductible deux fois. Elle arrive donc à échéance le 31/12/2009.

Il s'agit de la mission d'assistance des services de la DDEA du département de l'Yonne auprès de la commune. La durée de cette convention est fixée à une année et prendra effet au 01 janvier 2010.

Me le Maire propose de retenir la mission pour un montant de 79,20 Euros

Après délibération, le Conseil approuve et autorise Me le Maire à signer cette convention

Signalétique à l'échelle du Pays de l'Avallonnais

Dans le cadre d'une mise en place d'une signalétique cohérente à l'échelle du Pays, la Communauté de Communes de l'Avallonnais nous demande de confirmer le plan de signalétique proposé pour la commune de Montillot.

Le conseil Municipal après en avoir débattu, confirme son accord de participation à ce plan de signalétique et charge Me le Maire de vérifier et de compléter éventuellement les propositions mentionnées dans le dossier proposé et plus particulièrement sur la signalétique concernant la déchetterie sur l'axe arrivant de Chatel-Censoir.

Prime de fin d'année pour les employés de la commune

Me le Maire rappelle les décisions prises l'année précédente concernant l'attribution des primes de fin d'année et souligne la qualité du travail réalisé par les employés, elle demande au Conseil de délibérer sur les types et les montants des primes à accorder.

Après en avoir débattu, le conseil charge Me le Maire d'octroyer ces indemnités à la secrétaire Me Fabienne Pechery et à Mme Quillet Marie-Claude. Un colis de fin d'année sera attribué à M. Le Gallic Christophe .

Questions diverses

Logement communal occupé par Mr Delaplace :

Madame le Maire informe le Conseil que l'évacuation des eaux usées de ce logement cause des problèmes récurrents.

L'installation des tuyaux d'évacuation semblerait défectueuse et des réparations devraient être réalisées.

Le Conseil demande à Me le maire d'organiser un rendez-vous avec le locataire afin d'évaluer les réparations à réaliser sur l'installation.

Toilettes pour l'école maternelle :

Madame le Maire présente aux Conseillers le devis établi pour le branchement de l'assainissement aux toilettes extérieures situées dans la cour de l'école. Ce devis s'élève à 3.577,54 Euros TTC.

Le Conseil étudie le devis et considère que la ligne « enduit bicouche à l'émulsion et au gravillon porphyre » n'est pas utile compte tenu de l'impact sur le parking des travaux actuels de construction du gymnase.

Le conseil approuve ce devis et charge Me le Maire :

1/ de demander au prestataire de supprimer du devis les 589,50 Euros correspondants à la ligne « Enduit bicouche »

2/ de commencer la recherche de subventions pour les travaux de rénovation des toilettes.

Raccordement au réseau d'assainissement :

La commune prend en charge un regard de raccordement par habitation. Certains habitants ont demandé si la commune pouvait prendre à sa charge les frais pour l'installation d'un second regard de branchement.

Me le Maire demande l'avis du Conseil. Après discussion, le Conseil décide qu'un seul regard de branchement par habitation sera pris en charge par la commune. Si un habitant souhaite un second regard de branchement pour une même habitation, il devra prendre en charge la totalité des frais.

Raccordement au réseau de distribution de l'eau

Me le Maire expose le même problème pour ce qui concerne les mises en place de compteur d'eau.

Le Conseil décide que pour le branchement au réseau d'eau, le principe appliqué au branchement au réseau d'assainissement sera appliqué au réseau d'eau.

Un seul compteur par habitation sera pris en charge par la commune. Si un propriétaire souhaite installer un second raccordement au réseau de distribution de l'eau, il prendra en charge la totalité de l'installation.

Demande de subvention AIF / CIFA

Me le Maire donne lecture de la demande de subvention émise par l'Association Inter consulaire de Formation qui est l'organisme gestionnaire du Centre Interprofessionnel de Formation d'Apprentis.

Le Conseil Municipal est parfaitement conscient de l'importance des efforts collectifs au bénéfice de la formation professionnelle. Cependant, et dans un cadre général, la municipalité participe très activement au soutien de l'éducation des jeunes enfants par la prise en charge de son école maternelle d'une part, puis dans la contribution que la CCV va demander dans le cadre de l'exploitation du gymnase qui est prioritairement réservé à l'éducation sportive scolaire.

Le Conseil Municipal regrette mais refuse de participer à ce financement car les finances de la commune ne peuvent pas faire face à toutes les demandes de subventions.

Situation du cantonnier de Mr Duval :

Monsieur Duval avait demandé et obtenu une disponibilité pour convenance personnelle qui prend fin le 31 décembre 2009. N'ayant pas d'information sur les intentions de Mr Duval, et au regard des délais qui sont dépassés, Me Le Maire lui a envoyé une lettre Recommandée avec AR pour qu'il fasse connaître sa décision.

Réforme des collectivités territoriales :

Madame le Maire donne lecture d'un rapport édité par l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France).

Ce rapport reprend les craintes ressenties par l'ensemble des communes rurales de France dont la notre

et indique que l'Association des Maires Ruraux de France a pris une position forte lors de son récent congrès national, position qu'elle nous demande de soutenir en adoptant la délibération suivante :

- Dire son hostilité aux dispositions du projet de réforme qui menace l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants
- Demande que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes que la commune percevait grâce à elle,
- Soutient la motion adoptée le 25 Octobre 2009 par l'association des maires ruraux de France et le document qui y est joint,
- Demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, les demandes formulées par les maires ruraux de France.

Le Conseil municipal adopte cette délibération et charge Me le Maire de l'adresser au Préfet du département, aux parlementaires qui nous représentent et à l'AMRF.

Boîte au lettre de Vaudonjon le Bas :

Madame le Maire commente un courrier reçu de la direction de la poste qui nous signale un danger d'accès à la boîte aux lettres de Vaudonjon le bas. Le fossé et les marches d'accès à cette boîte présenteraient un danger de chute pour les utilisateurs et pour le facteur. La Poste nous propose de supprimer cette boîte aux lettres et de la remplacer par une nouvelle qui serait implantée au bout du petit mur.

Avant de procéder un tel changement, le Conseil décide d'étudier les modifications à réaliser pour sécuriser l'accès à cette boîte aux lettres.

Dépôt de déchets verts destinés au compostage :

Mr Lechevallier qui dirige une entreprise d'entretien de jardins demande à la commune la possibilité de déposer des déchets verts destinés au compostage sur le terrain communal qui est situé proche de la déchetterie.

Après discussion, le Conseil Municipal donne un accord de principe à condition qu'une convention précisant les modalités pratiques soit signée entre la commune et ce chef d'entreprise.

Une convention sera rédigée et soumise à l'approbation du Conseil lors de la prochaine réunion.

Assainissement de Vaudonjon :

L'étude conduite par la DDEA pour le projet d'assainissement de Vaudonjon avance. Une réunion sur le terrain a été organisée le jeudi 3 décembre. Il s'agissait de définir les modalités de passage de la conduite et de l'emplacement du lagunage.

Le Conseil charge Me le Maire de contacter les propriétaires pour leur demander :

Des autorisations de passage pour l'enfouissement de la canalisation aux propriétaires des parcelles suivantes : n° 194, n° 87 (section AC)

Une vente en totale ou partielle de la parcelle n° 89 (section ZE).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le Lundi 1^{er} Février 2010